



LES REFERENTS DE QUARTIERS

Un lien utile entre les habitants, les élus et les services municipaux

Charte du référent

Préambule

La Municipalité de Boucau a souhaité mettre en place une relation plus proche avec ses habitants.

Ainsi, la création d'un réseau de Référents de Quartier permettra de renforcer la démocratie participative en créant du lien de proximité entre les élus et les habitants et permettra de développer le lien social indispensable à la vie en société.

La présente charte permet de définir les champs d'intervention ainsi que le mode de fonctionnement du Référent de Quartier.

Son statut :

Le Référent de Quartier est un citoyen élu fortement impliqué dans la vie de son quartier et dont le rôle principal tient dans la collecte et la diffusion de l'information.

Ses missions :

☞ Le Référent de Quartier est à l'écoute des remarques et des demandes des habitants de son secteur géographique.

Il doit faciliter les démarches notamment auprès des services municipaux.

Ainsi, ses champs d'intervention sont notamment liés aux questions suivantes :

- Dégradations et incivilités
- Propreté et embellissement des lieux
- Stationnement et circulation
- Travaux, éclairage public, voirie
- Toutes autres questions

☞ Le Référent de Quartier doit contribuer à la diffusion de l'information tant à destination des habitants que de la Municipalité.

☞ Le Référent de Quartier a en charge un secteur défini mais il peut être sensibilisé aux problèmes de la Commune en général.

☞ Le Référent de Quartier pourra prendre contact avec les nouveaux arrivants en favorisant la diffusion de documents d'informations de la mairie (livret d'accueil, plan par exemple) et en leur transmettant toutes les informations utiles.

Les règles de fonctionnement :

Il ne doit pas se substituer ni, aux missions du Maire et de ses Adjoints toujours disponibles comme à ce jour, ni aux activités des associations, comités ou collectifs actifs dans le quartier ou dans la Commune.

Le Référent de Quartier exercera ses missions à titre bénévole dans le respect des valeurs de laïcité et d'écoute de tous les Boucalais.

Il s'engage à œuvrer dans l'intérêt général de la Commune et de son quartier plus particulièrement.

Il ne doit pas transiger aux règles de confidentialité.

Il n'est pas un substitut des forces de l'ordre ou des services municipaux.

Il n'est pas le médiateur chargé de régler les problèmes de voisinage ou familiaux.

Il ne doit pas régler les problèmes personnels qu'elle qu'en soit la légitimité.

La liste des Référents de Quartier, leurs coordonnées ainsi que le découpage des quartiers sont publiés sur le site de la Ville et dans le Bulletin Municipal.

Le 18 mars 2022

Le Maire,

Francis GONZALEZ

